MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

PROCÈS-VERBAL -- SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

6 JUILLET 2026 -- 19 H

CASERNE MUNICIPALE -- 821, RUE PRINCIPALE

PRÉSENCES

Sont présents : Yvan Fecteau, Sylvio Larose, Kathy Auger, Martin Bourassa, Carole Comtois et Sylvie Gingras, conseillers, formant quorum sous la présidence de Jean Bernier, maire.

Assiste également à la séance : Mme Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

1.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2026

2. Mot de Bienvenue

2.1 Mot du maire

3. Ordre du jour

3.1 Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption et dispense de lecture

4.1 Procès-verbaux du 1er juin, 15 et 22 juin 2026

5. Suivis :

5.1 Suivis des comités

6. Période de questions

7. Administration générale

7.1 Octroi du mandat à Wave Média
7.2 Octroi du mandat de forage
7.3 Adoption – Code d'éthique des élus
7.4 Adoption – Modification au règlement de la station de lavage
7.5 Raccordement aux services – dossier Mercier
7.6 Avis de motion – Règlement sur la gestion et affectation prioritaire du fonds vert d'Environnement en actions
7.7 Souper du capitaine – Fêtes du Lac William
7.8 Adoption – Règlement sur l'interdiction de stationnement sur le rang 10

7.9 Retrait de Noémie comme signataire / ajout de Julie Paris comme signataire

7.10 Autorisation pour un renouvellement de prêt

7.11 Vente de terrains à 9441-3713 Québec inc.

8. Administration financière

8.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses – juin 2026

8.2 Présentation des comptes

9. Loisirs et culture

9.1 Approbation des sorties de camps de jour et paiement

9.2 Paiement des arbitres

9.3 Achat de matériel de camp de jour pour un maximum de 2 500,00 $ pour la saison

9.4 Autorisation – Entente Marché des saveurs

10. Urbanisme

10.1 Dérogation mineure – 971, rue Principale

10.2 Dérogation mineure – 420, route du Domaine-du-Lac

10.3 Dérogation mineure – 6050 et 6060, 6e rue, route du Domaine-du-Lac

10.4 Appui CPTAQ pour Yannick Ruel

10.5 Autorisation des travaux au bassin Pinet – 5 000 $

10.6 Autorisation des travaux au 606, rue Larochelle – 8 000 $

10.7 Autorisation des travaux au 1154, rue Principale – 5 000 $ + aménagement

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

12.1 Levée de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

1. Ouverture de la séance

1.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2026

2026-07-109 Ouverture de la séance

Il est proposé par Sylvio Larose et résolu d'ouvrir la séance ordinaire du 6 juillet 2026 à 19 h16.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. Mot de Bienvenue

2.1 Mot du maire

3. Ordre du jour

3.1 Adoption de l'ordre du jour

2026-07-110 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yvan Fecteau et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts des points 7.9, 7.10, 7.11, 7.12 et 9.4..

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. Adoption et dispense de lecture

4.1 Procès-verbaux du 1er juin, 15 et 22 juin 2026

2026-07-111 Procès-verbaux du 1er juin, 15 et 22 juin 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1er juin, du 15 juin et du 22 juin 2026;

Il est proposé par Carole Comtois et résolu d'adopter, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des séances du 1er juin, du 15 juin et du 22 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. Suivis :

5.1 Suivis des comités

6. Période de questions

Questions des 15 citoyens présents.

7. Administration générale

7.1 Octroi du mandat à Wave Média

2026-07-112 Octroi du mandat à Wave Média

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite procéder à la refonte complète de son site web officiel;

ATTENDU QUE Wave Média a soumis l'offre de service SOU-2026-05-012, datée du 21 mai 2026, prévoyant la conception d'un nouveau site sur la plateforme Wix Studio, incluant la formation du personnel municipal et la maintenance et le support pour une durée d'un an, pour un montant de 8 000,00 $, payable à raison de 50 % à la signature et 50 % à la livraison finale, l'hébergement Wix Studio (environ 250 $/an) étant facturé séparément;

En conséquence, il est proposé par Martin Bourassa et résolu :

D'octroyer le mandat de refonte du site web municipal à Wave Média, selon les termes de l'offre de service SOU-2026-05-012, pour un montant de 8 000,00 $;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite offre de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.2 Octroi du mandat de forage

2026-07-113 Octroi du mandat de forage -- Forages Neilson Gagné

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand doit procéder à des travaux de recherche en eau, comprenant des travaux de forage, un sondage exploratoire, la transformation en puits d'essai et un essai de pompage;

ATTENDU QUE Forages Neilson Gagné a soumis un bordereau de prix daté de juin 2026 pour la réalisation de ces travaux, pour un montant total de 103 584,00 $ avant taxes, soit 119 095,70 $ toutes taxes incluses, les quantités indiquées étant données à titre indicatif seulement;

En conséquence, il est proposé par Sylvio Larose et résolu :

D'octroyer le mandat de forage pour la recherche en eau à Forages Neilson Gagné, selon les termes du bordereau de prix soumis, pour un montant de 119 095,70 $ toutes taxes incluses;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à ce mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.3 Adoption -- Code d'éthique des élus

2026-07-114 **Adoption du règlement numéro 2026-286 -- Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 2026-286 a été donné par Martin Bourassa lors de la séance ordinaire tenue le 22 juin 2026, et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du règlement conformément à la loi et déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Kathy Auger et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 2026-286 édictant le « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.4 Adoption -- Modification au règlement de la station de lavage

2026-07-115 **Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 2026-283 relatif au lavage des embarcations sur le lac William**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 4 mai 2026, le règlement numéro 2026-283 relatif au lavage des embarcations sur le lac William, la mise à l'eau et autres dispositions;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de préciser que la station de lavage des embarcations est réservée exclusivement au lavage des embarcations, à l'exclusion de tout autre véhicule, équipement, matériel ou objet, notamment afin de protéger le lac William contre l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés conformément à la loi, et que les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement modifiant le règlement numéro 2026-283, afin d'y ajouter l'article 6.2 réservant l'usage de la station de lavage aux seules embarcations, sous peine des pénalités prévues à l'article 13 dudit règlement, incluant une amende de 500 $ pour une première infraction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.5 Raccordement aux services -- dossier Mercier

2026-07-116 **Raccordement aux services -- dossier Mercier**

Il est proposé par Yvan Fecteau et résolu d'autoriser le raccordement aux services municipaux dans le dossier Mercier, et que la Municipalité assume les coûts de ce raccordement jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 15 000,00 $, tout coût excédant ce montant étant à la charge du citoyen; QUE la Municipalité ne débute ses travaux qu'une fois que le citoyen aura complété 85 % des travaux qui lui incombent pour ce raccordement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.6 Avis de motion -- Règlement sur la gestion et l'affectation prioritaire du fonds vert d'Environnement en actions

Sylvie Gingras donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté un règlement sur la gestion et l'affectation prioritaire du fonds vert d'Environnement en actions.

7.7 Souper du capitaine -- Fêtes du Lac William

2026-07-117 **Souper du capitaine -- Fêtes du Lac William**

Il est proposé par Carole Comtois et résolu d'autoriser la participation de la Municipalité au souper du capitaine dans le cadre des Fêtes du Lac William, pour un montant de 440.00$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.8 Adoption -- Règlement sur l'interdiction de stationnement sur le rang 10

2026-07-118 Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 2025-277 relatif au stationnement

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 3 février 2025, le règlement numéro 2025-277 relatif au stationnement;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'interdire le stationnement sur le pont situé sur le rang 10 ainsi que sur ses abords immédiats, afin d'assurer la sécurité de la circulation et la libre circulation des véhicules d'urgence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Carole Comtois lors de la séance du 15 juin 2026, et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par Carole Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement modifiant l'annexe « A » du règlement numéro 2025-277, afin d'y interdire le stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule sur le pont du rang 10 ainsi que sur une distance de 50 mètres de part et d'autre de celui-ci, et d'autoriser le service de voirie à installer la signalisation appropriée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.9 Retrait de Mme Noémie Faucher comme signataire et ajout de Mme Julie Paris, trésorière

2026-07-119 Retrait de Mme Noémie Faucher comme signataire et ajout de Mme Julie Paris, trésorière

ATTENDU QUE la Municipalité doit désigner les personnes autorisées à agir à titre de signataires pour les affaires municipales, notamment auprès des institutions financières;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des signataires autorisés;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

DE retirer Mme Noémie Faucher à titre de signataire autorisée dans les affaires municipales;

D'ajouter Mme Julie Paris, trésorière, à titre de signataire autorisée dans les affaires municipales, en remplacement de Mme Noémie Faucher.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.10 Autorisation pour un renouvellement de prêt

2026-07-120 Autorisation d'un renouvellement de prêt avec Desjardins

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand doit procéder au renouvellement d'un prêt auprès de la Caisse Desjardins;

ATTENDU QUE les conditions de renouvellement proposées par Desjardins prévoient un terme de 5 ans à un taux d'intérêt fixe de 4,88 %;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand autorise le renouvellement du prêt auprès de Desjardins pour un terme de 5 ans, au taux d'intérêt de 4,88 %;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à ce renouvellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.11 Vente de terrains à 9441-3713 Québec inc.

2026-07-121 Vente de terrains à 9441-3713 Québec inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand est propriétaire des lots suivants du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, situés en zone industrielle-commerciale : le lot 6 236 714 (3 693,8 m²), le lot 6 236 715 (3 676,8 m²), le lot 6 236 716 (6 185,1 m²) et le lot 6 236 717 (6 228,6 m²), pour une superficie totale de 19 774,3 m²;

ATTENDU QUE 9441-3713 Québec inc., personne morale ayant son siège au 635, route 165, Saint-Ferdinand, représentée par M. Steeve Breton, a manifesté son intérêt à acquérir ces immeubles, pour elle-même et/ou ses désignés;

ATTENDU QU'un contrat de vente de terrains est intervenu entre la Municipalité et 9441-3713 Québec inc., prévoyant un prix de vente total de cent mille dollars (100 000,00 $) plus les taxes applicables, payable comptant par l'Acheteur lors de la signature de l'acte de vente notarié, tous les frais, droits et taxes relatifs à la transaction, incluant les droits de mutation immobilière, étant à la charge de l'Acheteur;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit notamment les conditions particulières suivantes : l'aménagement par l'Acheteur, à ses frais, d'une haie opaque d'une hauteur minimale de deux (2) mètres le long du lot 6 235 014 déjà détenu par l'Acheteur, en bordure de la route 165; l'obligation pour l'Acheteur de faire ériger, dans un délai de deux (2) ans suivant la signature de l'acte notarié, un bâtiment à vocation commerciale et/ou industrielle d'une valeur minimale de trois cent mille dollars (300 000,00 $), à défaut de quoi la Municipalité pourra reprendre le ou les immeubles non bâtis moyennant remboursement du Prix de Vente sans indemnité additionnelle; l'engagement de la Municipalité à assurer, selon ses pratiques habituelles, le déneigement du chemin donnant accès au terrain, sans garantie de disponibilité en tout temps; et une vente sans garantie légale quant à l'état du sol et du sous-sol, l'Acheteur assumant seul toute responsabilité environnementale liée aux immeubles et s'engageant à indemniser la Municipalité à cet égard;

ATTENDU QUE ce contrat est, conformément à son article 7.1, conditionnel à son approbation par résolution du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Kathy Auger et résolu :

D'approuver et de ratifier la vente des lots 6 236 714, 6 236 715, 6 236 716 et 6 236 717 du cadastre du Québec à 9441-3713 Québec inc., pour un prix de vente de 100 000,00 $ plus taxes applicables, selon les termes et conditions prévus au contrat de vente de terrains intervenu entre les parties;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente notarié à intervenir devant le notaire choisi par l'Acheteur, ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.12 Mandat -- Comité de sensibilisation, d'information et de protection du lac et de ses berges

2026-07-122 **Mandat pour la mise sur pied d'un comité de sensibilisation, d'information et de protection du lac et de ses berges**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'installation d'une station de lavage des embarcations sur le lac William et que la Route bleue est en place sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association du lac William (ALW), le regroupement des sports nautiques et la Municipalité partagent une intention ferme de protéger le lac William et d'informer et sensibiliser la population riveraine et les utilisateurs du lac aux enjeux de cohabitation, de conduite nautique sécuritaire et de respect des riverains et du milieu aquatique;

ATTENDU QUE des bénévoles se sont déjà manifestés pour assurer une présence sur le lac en accompagnement de la patrouille nautique;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner un mandat en bonne et due forme afin de mettre en œuvre ce projet, à titre de suite logique à l'installation de la station de lavage;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

DE créer le Comité de sensibilisation, d'information et de protection du lac et de ses berges, ayant pour objectifs de sensibiliser, d'éduquer et d'informer les utilisateurs du lac sur une conduite nautique sécuritaire, respectueuse et inclusive des embarcations motorisées et non motorisées, ainsi que sur les enjeux propres à la réalité 2026;

D'autoriser la mise en place d'une équipe de bénévoles chargée d'accompagner la patrouille nautique dans sa mission d'information, selon un calendrier d'opérations établi sur des journées clefs (notamment les dimanches d'achalandage, les Fêtes du Lac William et les journées des semaines de la construction), ce calendrier devant être révisé après une première expérimentation les dimanches;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit chargée de coordonner ce comité avec l'Association du lac William et le regroupement des sports nautiques et d'en faire rapport au conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8. Administration financière

8.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses -- juin 2026

La greffière-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses de juin 2026.

8.2 Présentation des comptes

2026-07-123 Présentation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil;

Il est proposé par Kathy Auger et résolu d'approuver les comptes à payer pour la période se terminant le 30 juin 2026 et d'autoriser leur paiement pour un montant total de $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9. Loisirs et culture

9.1 Approbation des sorties de camps de jour et paiement

2026-07-124 Approbation des sorties de camps de jour et paiement

Il est proposé par Martin Bourassa et résolu d'approuver les sorties du camp de jour et d'en autoriser le paiement, selon le calendrier proposé et les factures des sorties à venir..

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 Paiement des arbitres

2026-07-125 Paiement des arbitres

Il est proposé par Martin Bourassa et résolu d'autoriser le paiement des arbitres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 Achat de matériel de camp de jour

2026-07-126 Achat de matériel de camp de jour

Il est proposé par Yvan Fecteau et résolu d'autoriser l'achat de matériel pour le camp de jour, pour un montant maximal de 2 500,00 $ pour la saison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 Autorisation -- Entente Marché des saveurs

2026-07-127 Autorisation de signature -- Entente de partenariat collaboratif « Marchés des saveurs de la région de L'Érable »

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable propose une entente de partenariat collaboratif intitulée « Marchés des saveurs de la région de L'Érable », intervenant entre la MRC de L'Érable, la Ville de Princeville, la Ville de Plessisville, le Comité de développement économique d'Inverness, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et la Municipalité de Saint-Ferdinand;

ATTENDU QUE cette entente vise à promouvoir les circuits courts et la consommation locale par la mise en œuvre de marchés publics estivaux sous une image de marque commune, la MRC agissant comme agent de liaison et responsable de la promotion, chaque marché demeurant autonome dans la tenue de son événement;

ATTENDU QUE l'entente prend effet le 15 juin 2026 et se renouvelle le 31 mars de chaque année, à moins d'avis contraire d'une partie;

En conséquence, il est proposé par Carole Comtois et résolu d'autoriser M. Jean Bernier, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de partenariat collaboratif « Marchés des saveurs de la région de L'Érable ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10. Urbanisme

10.1 Dérogation mineure -- 671, rue Principale

2026-07-128 Dérogation mineure -- 671, rue Principale

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à la propriété située au 671, rue Principale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande et formulé sa recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par Sylvio Larose et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 671, rue Principale, selon les modalités à préciser.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.2 Dérogation mineure -- 4220, Route du Domaine du Lac

2026-07-129 Dérogation mineure -- 4220, Route du Domaine du Lac

Il est proposé par Martin Bourassa et résolu de refuser la demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 4220, Route du Domaine du Lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.3 Dérogation mineure -- 6050 et 6060, 6e rue, route du Domaine du Lac

2026-07-130 Dérogation mineure -- 6050 et 6060, 6e rue, route du Domaine du Lac

Il est proposé par Martin Bourassa et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure présentée relativement aux propriétés situées aux 6050 et 6060, 6e rue, route du Domaine du Lac, selon les modalités à préciser.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.4 Appui CPTAQ -- Yannick Ruel

2026-07-131 Appui à une demande à la CPTAQ -- Yannick Ruel

Il est proposé par Kathy Auger et résolu d'appuyer la demande de M. Yannick Ruel auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), selon les modalités à préciser.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.5 Autorisation des travaux au Bassin Pinet

2026-07-132 Autorisation des travaux au Bassin Pinet

Il est proposé par Sylvio Larose et résolu d'autoriser les travaux au Bassin Pinet pour un montant maximal de 5 000,00 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.6 Autorisation des travaux au 606, rue Larochelle

2026-07-133 Autorisation des travaux au 606, rue Larochelle

Il est proposé par Kathy Auger et résolu d'autoriser les travaux au 606, rue Larochelle pour un montant maximal de 8 000,00 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.7 Autorisation des travaux au 1154, rue Principale

2026-07-134 Autorisation des travaux au 1154, rue Principale

Il est proposé par Martin Bourassa et résolu d'autoriser les travaux et l'aménagement au 1154, rue Principale pour un montant maximal de 5 000,00 $, plus les frais d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11. Période de questions

Questions des 15 citoyens présents.

12. Levée de l'assemblée

12.1 Levée de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

2026-07-135 Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par Marrtin Bourassa et résolu de lever la séance à 20h41..

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

_____	_____
Maire	Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.